

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

### DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

#### JEUDI 7 FEVRIER 2019 – 19H

---

Le Conseil Communautaire des Quatre Vallées s'est réuni le Jeudi 7 février 2019 à 19h00, salle du Conseil de la Mairie de Ferrières-en-Gâtinais, sous la présidence de Monsieur LARCHERON, Président de la CC4V.

Monsieur LARCHERON remercie les membres présents et procède à l'appel des délégués communautaires. Le quorum est atteint, la séance démarre à 19h00.

Avant la séance du Conseil de Communauté qui a débuté à 19h45, le groupe de La Poste est venu présenter la GRC.

Les Communes sont représentées par leurs délégués.

**Présents :** Mr Jean-Luc D'HAEGER, Mr Antoine FELIX, Mme Isabelle MARTIN, Mr Jean-Paul HORNEZ, Mr Maxime CANELA, Mr Jean BERTHAUD, Mme Sophie VRAI, Mr Frédéric NERAUD , Mr Gérard LARCHERON, Mme Sylvie COSTA, Mme Claudette THOMAS, Mr Jacques DUCHEMIN, Mme Nathalie ROUX (arrivée à 20h05), M. Alain BEAUNIER, M. Jean-Claude GRISARD, Mr Didier DEVIN, M. Thierry BRIQUET, Mme Nadia MARTIN, Mr Jacquie GRISARD, Mr Pascal DROUIN, Mr Rémi DURAND, Mr Gérard GUIDAT, Mr Éric BUTTET , Mr Jacky BERTON, Mr Patrick RIGAULT, Mme Annie BARTHOD-THONNOT, Mr Jacques HUC, Mme Chantal PONTLEVE, Mr Claude LELIEVRE, Mr Daniel MELZASSARD.

**Absents excusés et représentés :** Mme Jacqueline BESSE-DESMOULIÈRES a donné pouvoir à Mr Maxime CANELA, M. Christian MONIN a donné pouvoir à M. Thierry BRIQUET, Mme Elisabeth CHAMAILLE a donné pouvoir à Mr Frédéric NERAUD, M. Luc PISSIS a donné pouvoir Mr Gérard GUIDAT, Mme Miréla DENYS a donné pouvoir à Mme Sophie VRAI, Mr Guy DUSOULIER a donné pouvoir à Mr Jean BERTHAUD, Monique PICARD a donné pouvoir à Mme Claudette THOMAS, Mr Hubert DECAUDIN a donné pouvoir à Mme Nadia MARTIN , Mme Evelyne LEFEUVRE a donné pouvoir à Mr Didier DEVIN, Mr Edouard GARREAU a donné pouvoir à Gérard LARCHERON, M. Pascal DE TEMMERMAN a donné pouvoir à Mme Annie BARTHOD-THONNOT, Mr Michel HARANG a donné pouvoir à Mr Patrick RIGAULT.

**Absents :** Mr Jean-Michel BOUQUET, Mr Pierre DELION, Mr Edmond LAUX, Mr Henri MOLINIER.

Mme Mermillod Anne-Rita, élue de Préfontaines, assistait à la séance. N'étant pas déléguée communautaire, elle n'a pris part à aucun vote.

Mme Mouninou de la République du Centre était également présente.

Assistaient à la réunion, dans le personnel de la CC4V, Madame Karine BORDAS, DGS, et son adjointe, Denise ZAMILPA.

**Mme Chantal PONTLEVÉ est élue secrétaire de séance.**

Monsieur Larcheron procède également au vote du procès-verbal de la séance du Conseil de Communauté du mercredi 12 décembre 2018 ; sans aucune observation, le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

## DEROULEMENT DE LA SEANCE

### ❖ INTERVENTION DES REFERENTS DE LA POSTE SUR LES DISPOSITIFS EXISTANTS SUR LA GESTION DE LA RELATION AVEC LE CITOYEN.

Monsieur Christophe Rouesné et Monsieur Hibon du groupe La Poste sont venus en séance du Conseil de Communauté pour présenter leurs services sur le développement des nouveaux outils numériques. L'objectif est de faciliter l'accès des collectivités par les citoyens en leur proposant différents services (guichet unique très sollicité en zone rurale, des téléservices, plateforme numérique pour la traçabilité des demandes, les accusés d'enregistrement et de réception ...)

Il est proposé une plateforme GRC complète (gestion des relations avec les citoyens) suite à une convention signée avec l'Agence Loiret Numérique.

Une autre convention a été signée entre l'AMRF (Association des Maires Ruraux de France) et La Poste. L'objectif est de permettre aux plus petites communes de se doter d'outils numériques favorisant ainsi les démarches des usagers. Cela correspond la solution Campagnol version 2.

Monsieur Néraud explique que l'agence Loiret Numérique compte parmi ses membres, les EPCI du Département et l'AME du Montargois. L'agence propose des compétences à la carte tels que la mise à disposition du SIG, les services de visioconférence et une veille juridique et technologique.

Le Département qui a eu la volonté d'optimiser ses relations avec les citoyens, a voulu, via l'agence Loiret numérique, faire profiter les EPCI et leurs communes de la mise en place de ces dispositifs qui constituent l'avenir dans la gestion des relations avec les citoyens ; A n'importe quelle heure, l'utilisateur peut faire des démarches en ligne : cela permet de lever des contraintes. Le CD45 a été, en quelque sorte, le cobaye de Docaposte/Localéo avant de le proposer aux EPCI du territoire.

M. Rouesné explique qu'au national, 37% des communes n'ont pas de site internet et pour celles qui en ont, 50% d'entre eux ne correspondent pas au standard technique car le site doit être consultable sur tout type de supports numériques.

La mise en place de cette plateforme permet d'optimiser les échanges, la traçabilité des demandes pour une optimisation de la gestion en matière scolaire par exemple, en périscolaire, états-civil et autres... La mise en place d'une application mobile est possible pour la Communauté de Communes. Toutes les données sont hébergées en France, sur des serveurs de La Poste et sécurisées. La plateforme répond aux normes dans le cadre des obligations prévues dans le RGPD. Cette solution permet également aux collectivités de se mettre en conformité par rapport à leur obligation de Saisine par Voie Electronique ainsi que pour le Silence Vaut Accord.

Le tarif grand public est de 0.90 centimes d'euros/hab./an.

Dans le cadre de la convention Loiret Numérique, Le tarif préférentiel a été fixé à 0.78 centimes d'euros par habitant et par an, sur un engagement de 36 mois.

Si la souscription à cette plateforme a lieu avant le 12 mars prochain, une réduction de 50% est appliquée sur la première année d'adhésion ; si la souscription a lieu après le 12 mars et avant le 12 septembre, ce sera une réduction de 25%.

Le coût (incluant les mises à jour) est de 1 144.26 euros TTC /mois pendant 3 ans. Il est possible de répartir le coût de cette manière : 572.13 euros TTC/mois pour l'EPCI et 572.13 euros TTC/mois pour les communes (au prorata de leur population). Les devis précis seront envoyés à la CC4V.

Il est possible que la Communauté de Communes contribue à 50% de la cotisation sur 3 ans et que l'autre moitié soit à la charge des communes au prorata de leur population ; C'est un choix politique.

A travers ce dispositif, les particuliers pourront se connecter sur leur compte facilement via FranceConnect ; la plateforme permettra de faire le suivi des demandes par le particulier et des documents pourront être téléchargés sur le compte via un coffre-fort numérique (Digiposte) gratuit.

Concernant l'état actuel de la CC4V, on recense 11 sites internet et 9 sont inexistantes.

Pour la CC4V qui dispose déjà d'un site internet, ce serait la création d'un lien supplémentaire pour faciliter les démarches en ligne.

Pour le personnel administratif, des tableaux de suivi des demandes, de statistiques sont accessibles sur la plateforme.

Il sera nécessaire de désigner un agent en charge de la gestion de cette plateforme pour le fonctionnement continu du dispositif.

Dans ce dispositif, l'accès au montage d'un site internet est inclus dans l'offre de services pour les communes n'en disposant pas et également pour celles qui souhaitent se mettre aux normes.

Un exemple de solution GRC peut être visionné ; celui de la Communauté de Communes du Giennois sur Legiennois.fr ; C'est l'unique site qui propose un accès aux services de la communauté de communes, un accès direct sur chacune des communes membres qui compose l'EPCI et qui permet également de faire un lien avec les services du Département. Ce site propose donc, à lui seul, la connexion à trois niveaux de collectivité (EPCI, Communes & CD45).

Les propositions exposées par le groupe La Poste seront étudiées en détails par la CC4V ; sans autre commentaire, les intervenants quittent la salle du Conseil à 19h50.

## 1. FINANCES

### A. VALIDATION DU RAPPORT SUR LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019 (DOB) (Délibération n°2019/02/01)

En résumé, il ressort du DOB, une présentation sur les perspectives 2019 en investissement et fonctionnement qui est la suivante :

Sur l'existant : après une présentation du cadre de la Loi de Finances 2019 notamment sans grande nouveauté, il est présenté la réforme de la DGF 2019.

**Globalement, les orientations politiques et stratégiques 2019-2024 seront les suivantes :**

- Faire du développement économique et touristique un levier de recettes et tirer profit du plan national du Territoire d'industrie (mise en réseau des entreprises, déploiement des infrastructures numériques...)
- Garder notre territoire attractif en construisant une politique intercommunale stratégique tant sur le volet enfance-jeunesse sur la planification urbaine,
- Peaufiner le projet de territoire de la CC4V en continuant à prioriser et hiérarchiser les investissements de la CC4V.
- Pallier, dans la limite de nos moyens, les besoins des usagers sur le plan de la santé et de la mobilité,
- Etudier les demandes d'investissement des 19 communes sur des critères objectifs et équitables, formaliser les fonds de concours via la finalisation du pacte financier & fiscal.
- Arrêter de prendre des compétences et recourir à davantage de mutualisation entre les communes et la CC4V – rétrocéder une compétence ?
- Etudier et veiller aux dépenses de fonctionnement de chaque équipement et service notamment avec un recours au numérique,
- Ne pas augmenter la pression fiscale ? (Attention : taxe GEMAPI en 2019, revalorisation des bases mini de CFE + des valeurs locatives et deuxième année du taux unique TEOM qui a provoqué des hausses de taxes sur 8 de nos 19 communes).

## En investissement :

### **1-Projets enclenchés 2018-2021 / 2022-2024 par priorité :**

- Economie : Eco-parc de Ferrières en gâtinais (2018-2024),
- Quelques travaux sur ZAE (2018-2024),
- Sport : Dojo de Ferrières (2018-2022),
- Sol du gymnase Ferrières (2019),
- Multisport de Corbeilles (2019),
- Équipements sportifs divers communes pour 100 000 €/ an,
- Terrains de tennis (2019),
- Culture : Musée de site de Sceaux (2018-2022),
- Extension du musée du verre (2019-2020),
- Urbanisme : PLUI

### **2-Projets + thématiques qui ressortent du PLUI et Gendarmerie, étalés sur 2021 à 2024 :**

- Santé : Maison de santé à Ferrières
- Mobilité
- MSAP (Maison de Service au Public)
- Pays à vélo : choisir et prioriser des itinéraires (réunion région le 25/01/2019)
- Gendarmerie

### **3-Projets dont une réflexion peut être engagée sur 2019 et portée sur le futur mandat :**

- Aménagement de la ferme du Moulin Brûlé,
- La Chapelle Sainte Apolline
- La route des métiers d'art

## En fonctionnement : il est difficile de prévoir à ce stade de réflexion, mais au regard des éléments connus, les esquisses du BP 2019 seraient :

-charges à caractère général : (1 106 235€) une évolution de + 1,5% par rapport à 2018 à laquelle s'ajoute + 65 781€ (intégration de 22 mercredis supplémentaires et création d'un PIJ sur l'enfance jeunesse, ouverture du musée du verre (?), bâtiments vieillissants à entretenir, ...).

-charges de personnel : (1 953 840€) en hausse, les prévisions sont les suivantes : recrutement de 5 directeurs d'ALSH soit en interne ou externe dont 2 au 01/01/2019, 2 attachés de conservation pour le musée du Verre et le musée de site de Sceaux, un chargé de communication, des avancements de grade à prévoir pour nos agents (à minima au moins deux), sans oublier les reclassements indiciaires du PPCR et les avancements d'échelon, le poste de développeur économique mutualisé avec la 3CFG, les mises à disposition enfance jeunesse de 2018 qui seront plus élevées (intégration de 14 mercredis de 2018) mais qui diminueront dans le futur car les agents seront transférés.

-atténuations de produits : (1 992 335€)

On repart sur :

-les AC identiques 1 924 070€, il faudra CLECTER les mercredis et la route des 3 platanes au carrefour de la D2007,

-et le FPIC soit environ 68 265 €.

-autres charges de gestion courante : (2 006 943€), en hausse car cotisations en plus, des demandes des associations plus importantes (OTSI...), la GEMAPI (mais qui sera neutralisée en recettes) .

-recettes de fonctionnement : plus de produits des services et subventions CAF en raison des 22 mercredis : +3 %, fiscalité : +2,5 % (bases mini de CFE revalorisées en CC de septembre 2018, mise à jour des tarifs et des valeurs locatives des locaux professionnels par l'Etat pondérés à la hausse ou baisse par les coefficients de localisation, dynamisme fiscal de la CC en général), dotations : -3 %.

**+ Etat du budget annexe SPANC** (excédent provisoire de fonctionnement de 47 € et un résultat reporté de 156 613.01 €).

Suite à l'ouverture du Débat d'Orientations Budgétaires,

Plusieurs autres dossiers ont été soulevés et en particulier, celui de la mise en place de la future maison de santé sur Ferrières et une nécessité d'en développer une autre sur Corbeilles, puisque le médecin et le dentiste, en place sur la Commune, partiront d'ici 3, 4 ans.

Monsieur Berthaud fait les remarques suivantes :

- L'intégration de camemberts par secteur d'activités serait nécessaire pour plus de lisibilité et de clarté dans la lecture des documents.
- Une enveloppe budgétaire de 50 000 euros, prévue dans le cadre des « fonds de concours », n'est pas suffisante.
- Prévoir l'avancement du projet « dojo » et réaliser un emprunt au regard des coûts très bas.
- Mener une réflexion sur l'étalement des dépenses.
- Le montant de 50 000 euros de frais de fonctionnement sur le Musée du verre n'est pas réaliste ; Le coût serait bien moins élevé que cela. Monsieur Larcheron explique qu'ils se sont basés sur les chiffres de la MMA, structure équivalente au Musée du verre.
- Sollicite de la vigilance sur la ZAE de l'Eco Parc → le déficit est à prévoir sur 2019 ; Monsieur Larcheron explique qu'à terme, le budget reviendra à l'équilibre ; les recettes sont absentes mais c'est un investissement pour l'avenir ; elles seront présentes à un moment donné.

### **Essentiel à retenir sur le rapport sur le DOB 2019 de la CC4V**

*La réforme de la DGF est enclenchée. Au moment de la rédaction du DOB, nous savons qu'elle continuera à se composer de deux dotations :*

*-La dotation de compensation maintenue,*

*-La dotation d'intercommunalité composée désormais de 2 dotations :*

- *la dotation de base (basée sur le CIF)*
- *la dotation de péréquation (basée sur le CIF pondéré par le potentiel fiscal et le revenu par habitant)*

*La part de bonification sera supprimée. Mais avec le mécanisme de garantie, la dotation sera garantie à hauteur de 95% ; La DGF 2019 pourrait être de 726 610 euros. Elle ne pourra pas être inférieure à 95% de la dotation de l'année passée et ne pourra pas être supérieure à 110 % du montant de l'année passée.*

*Le CIF correspond à une fraction dont le résultat permet de mesurer le niveau « **d'intégration fiscale du territoire** ». Plus le CIF est haut (proche de 1), plus le territoire est intégré, plus la dotation d'intercommunalité par habitant est importante. **Cela sous-tend que plus les communes ont transféré de compétences à la CC4V et effectué des transferts de charges, plus le CIF est élevé.** C'est donc le calcul de cet indice qui sera davantage affirmé dans le calcul de la nouvelle DGF,*

*Pour les CC, il devra être supérieur et égal à 0.5 %*

*Le CIF de la CC4V serait de 0.36 en 2019.*

### **La situation financière globale de la CC4V au 31/12/2018**

1. *En section d'investissement, la CC4V termine sur un excédent 1 491 868,14 €, et en intégrant les RAR 2018, sur un excédent de 694 935,16 €.*
2. *En section de fonctionnement, la CC4V termine sur un excédent de fonctionnement d'un montant de 784 045,78 €, et en intégrant l'excédent de l'exercice 2017, son excédent net s'élève ainsi à 5 685 233,99 €.*

### **Capacité d'épargne de la CC4V (Prévisions 2018)**

- *Epargne de gestion : 1 200 194 euros*
- *CAF Brute (après remboursement des frais financiers) : 1 140 732 euros*
- *Taux d'épargne brute : 15*
- *CAF nette (après remboursement du capital Emprunts) : 982 469 euros*

**Structure de la dette au 31/12/2018 : la CC4V continue son désendettement malgré la reprise de l'emprunt de la ZAC de Dordives avec une capacité de désendettement de 1,4 an.**

## **L'évolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement**

1/charges à caractère général : 1 025 078,08 €, -8,26 % entre 2017 et 2018, une baisse due essentiellement à:

- des régularisations de factures d'eau concernant des années précédentes pour des bâtiments sur 2017,
  - une baisse des petites fournitures d'équipement sur les piscines en 2018,
  - moins de travaux d'entretien et de réparation dans les bâtiments en 2018,
- Réduction des frais de transport sur les piscines et les ALSH sur 2018.

2/charges de personnel : 1 558 741,16 €, + 18 % entre 2017 et 2018, 33 agents qui représentent 31,76 Equivalents Temps Pleins au 31/12/2018 (hors mise à disposition des communes et des saisonniers) :

- recrutement d'un technicien Bâtiment – adjoint au Responsable des Infrastructures Sportives, au 1/1/2018, à 35h00,
- recrutement d'une adjointe à la coordonnatrice enfance jeunesse au 1/1/2018, à 35h00,
- 26 agents saisonniers « physiques » ont été affectés pour un coût de 94 849 € au service enfance jeunesse combinés avec la reprise des mercredis scolaires depuis septembre 2018,
- la chargée de mission urbanisme sur une année complète,
- la fin des emplois aidés remboursés en partie par l'Etat : les agents concernés ont été maintenus en poste sur des CDD,
- ces charges sont également plus élevées en raison des hausses des temps de mises à disposition des agents communaux pour la compétence enfance-jeunesse : 14 mercredis en 2018, amplitude d'ouverture 7h-19h.

3/ Atténuation de produits : 1 992 545,50 € en 2018, - 0,09 % entre 2017 et 2018.

- Attributions de compensation identiques à 2017
- FPIC en baisse : - 3%

4/ Autres charges de gestion courantes : 1 962 553,85 € en 2018, augmentation de 5 % entre 2017 et 2018, liée :

- la TEOM mais qui est neutralisée en recette car la CC4V continue à voter son taux: 1 546 k€,
- des cotisations en rapport à de nouvelles compétences :
  - + 38 355 € pour la GEMAPI (pas compensée par la taxe sur cette année 2018),
  - + 24 000 € pour les aides aux entreprises et commerces,
  - + 6 000 € pour l'ALPEJ (Auto-école sociale),
  - + 2 000 € de remboursement du personnel à la commune de Ferrières,
- des hausses de subventions (+ 2 000 € OTSI, + 3 000 € Mission locale), à l'exception de la subvention des fêtes Historiques qui a baissé de 13 000€.
- des cotisations aux organismes nouveaux ou l'augmentation de certaines cotisations (musées, Villes et Métiers d'Art...)

5/ Charges financières : 76 351,66 € en 2018, - 8,5 % entre 2017 et 2018, la CC4V se désendette au niveau du budget principal.

**Sur les recettes réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre): 7 756 162,89 € en 2018, soit + 1,62% par rapport à 2017.**

1/ Produits des services : 301 820,53 € en 2018, + 4 % entre 2017 et 2018 (entrées usagers piscine de Corbeilles, factures payées par les familles et CAF enfance jeunesse, Ventes à la Maison des Métiers d'Art, ...)

2/ Impôts et taxes : 5 858 501 € en 2018, + 3 % entre 2017 et 2018, soit environ 75 % du total des recettes réelles de fonctionnement (et 55 % hors TEOM)

3/ Dotations et subventions : 1 465 214,75 € en 2018, - 8 % entre 2017 et 2018 en raison de la baisse de la DGF (dont 355 000 € prélevé au titre des Contributions au Redressement des Finances Publiques entre 2014 et 2017), soit 19 % du total des recettes réelles de fonctionnement.

**Schéma de mutualisation :**

Un schéma de mutualisation a été rendu courant 2016. Chaque année, au moment du DOB, ou à défaut, lors du vote du BP, l'avancement du schéma fait l'objet d'une communication au président de l'EPCI à son organe délibérant. Pas d'avancée sur le schéma.

**En 2018, conformément au BP 2018, les principales réalisations de la CC4V :**

- la construction du mur d'escalade au gymnase de Ferrières,
- l'installation d'équipements sportifs dans les petites communes (parcours VTT à Préfontaines, reprofilage du terrain de pétanque à Chevry, installation d'une table de ping-pong à Griselles, acquisition de matériel pour les usagers porteurs d'handicap à la piscine de Corbeilles, etc),
- l'acquisition du cabinet Marquant à Ferrières,
- le lancement maîtrise d'œuvre pour le dojo de Ferrières,
- le lancement maîtrise d'œuvre pour le musée de site de Sceaux,
- l'AMO pour l'éco-parc de Ferrières en Gâtinais,
- les travaux sur les ZAE,
- le lancement du PLUi,
- l'isolation du gymnase de Corbeilles et la réhabilitation du stade de Dordives,
- les travaux Adap,
- l'acquisition d'un fourgon, d'un mini-bus pour l'enfance jeunesse, un véhicule pour le RAM.

Aussi, il est évoqué la ZAE de Corbeilles, sur lequel, il n'y a aucun chiffre. Monsieur Hornez explique qu'il y a un garage Renault qui marche très bien sur cette zone ; des terrains doivent être mis à la vente. Dans le cadre du PLUi, il y a une volonté de s'étendre ; cette zone est entourée d'un chemin rural et un terrain attenant pourrait être récupéré par la Commune de Corbeilles. Il a connaissance que le magasin Intermarché souhaite s'agrandir, dans le futur, de 500m<sup>2</sup> supplémentaires, tout en restant dans cette zone. Cependant, il faut sécuriser l'accès au site avec la mise en place d'un « tourne à gauche » ; les excès de vitesse ont déjà engendré plusieurs accidents.

Monsieur Larcheron explique que les chiffres ont été analysés mais pas exploités pour le moment ; il s'agira de les exploiter une fois que l'agrandissement de la zone sera lancé. Il faudrait également faire des ventes de terrains ; Le besoin immédiat n'a pas été remonté précise M. Larcheron.

Monsieur Hornez explique qu'il voulait faire remonter cette problématique pour une prise en considération du danger exposé.

Le Cabinet d'études ECMO, qui a menée l'étude sur la zone, va réactualiser les coûts de cette opération. Monsieur Larcheron ajoute que des discussions auront lieu à ce sujet avec le Vice-Président en charge des Finances ;

Mme Pontlevé évoque les communes qui ont des éoliennes et la fiscalité qui s'imposent à elles. Une règle devrait être définie pour les communes qui ont des éoliennes. Elle estime que si la Commune de Sceaux possède l'avantage du futur Musée de site, d'autres communes possèdent aussi des piscines. Une règle sur les fonds de concours sera à mettre en place, ajoute M. Berthaud qui insiste sur l'esprit communautaire pour rétablir une certaine équité entre les communes et l'EPCI.

M. Rigault rappelle l'existence du projet des photovoltaïques et celui des maisons éclusières, estimant que le coût de ce projet est peu élevé. Il est précisé que les études sont prévues cette année et que les travaux seront à engager sur 2022. Une réévaluation du projet devra être faite, a précisé M. Larcheron.

Mme Thomas demande quelques précisions sur les recrutements des 5 directeurs en ALSH ; Monsieur Guidat donne les explications qui s'appuient sur une volonté de cohésion et d'organisation des services. Le travail en ALSH est dense pour la coordinatrice et un nouvel élan était nécessaire.

Monsieur Larcheron fait lecture des interrogations posées par Mme Anne-Rita Mermillod et apporte les réponses suivantes :

- Quelles sont les incidences suite à la modification importante de la DGF bonifiée ? (page 4 du DOB)

Suite à cette modification de la DGF, ses composantes vont être revues et supprimées, il y aura une enveloppe unique et la composante de la DGF bonifiée sera supprimée ; le CIF sera une composante plus importante de cette DGF. Le CIF mesure l'intégration fiscale de l'EPCI : plus la CC4V aura une CIF importante et plus elle percevra la DGF

- Que signifie « tunnel de garantie » ? (page 5 du DOB)

C'est lié à la réforme : ce tunnel permettra de limiter les effets de la réforme de la DGF : les variations de la dotation par habitant seront encadrées dans une fourchette de 5 à 10% par rapport à la dotation par habitant de l'année N-1. Il va permettre de lisser la convergence entre les montants 2018 et au-delà. Autrement dit, la DGF sera garantie au moins de 95% du montant par habitant perçu en N-1 et plafonné à 110% du montant par habitant perçu en N-1.

- Sur 2018, le capital à rembourser augmente alors le montant des intérêts baisse, pourquoi ? (page 9 du DOB)

L'annuité des emprunts (Capital et intérêts), en elle-même, n'augmente pas ; il s'agit de la proportion du capital et des intérêts qui évoluent.

- Que signifie « pas d'avancement sur le schéma de mutualisation », causes et conséquences ? (page 15 du DOB)

Pas de réflexion ou de nouveauté dans ce domaine. Des mutualisations existent et se font mais pas d'évolution et de point précis à ce sujet faute de temps ; sujet qu'il faudra revoir par la suite.

- Quelles sont les explications de la hausse prévisionnelle de 25.34% pour les charges du personnel entre 2018/2019, alors qu'une augmentation significative de 18% a déjà eu lieu entre 2017 et 2018 ?

Ce sont des décisions politiques qui expliquent ces augmentations entre 2018 et 2019 ; il faut se référer aux pages 13 et 21 du DOB pour avoir les détails.

- Sur le SPANC, qu'est-ce qui explique une hausse du reversement du SPANC à la CC4V de 1750 euros en 2018 par rapport à 2017 ? (page 22 du DOB)

C'est à hausse des coûts du logiciel et de la maintenance ainsi que le reversement du coût du personnel puisque le technicien SPANC est passé de 80% à 100% sur l'activité SPANC.

Pour rappel, Monsieur Larcheron explique que des questions peuvent être posées en amont de la séance du Conseil mais elles doivent parvenir à la CC4V dans un délai de 48h avant le Conseil.

M. Berthaud veut qu'une réflexion soit lancée sur le budget de la CC4V à voter prochainement au regard de l'ensemble des éléments évoqués lors de ce débat. Monsieur Larcheron dit que ce sera fait et retranscrit, de cette façon, sur le procès-verbal de la séance du Conseil de Communauté.

Aux termes de ces discussions, le Conseil de Communauté a décidé, à la majorité, de :

**-PROCEDER ET VOTER** le rapport sur le Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2019, tel que présenté, qui met en évidence les axes de la politique intercommunale.

**-AUTORISER** le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté : **MAJORITE**

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 2 (Mme Pontlevé et M. Molinier)

## **B. NOTIFICATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS PREVISIONNELLES 2019** (Délibération n°2019/02/02)



**TABLEAU RECAPITULATIF DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION**

Attributions de compensation à reverser aux communes	Attributions de compensations 2015	Charges Petite enfance/enfance et jeunesse (1 an)	charges culture (1 an)	Transfert de charges économie	Charges Urbanisme	Attributions de compensation 2017 définitives	Attributions de compensation Prévisionnelles 2018	Charges GEMA	Attributions de compensation définitives 2018	Attributions de compensation prévisionnelles 2019	Charges voirie et mercredis ALSH etc...
Bignon Mirabeau	13 391,00	-1 560,00	néant	0	0	11 831,00	11 831,00	0	11 831,00	11 831,00	
Corbeilles en Gâtinais	452 683,00	-8 710,00	néant	-1 916,00	0	442 057,00	442 057,00	0,00	442 057,00	442 057,00	
Courtempierre	8 035,00	-2 028,00	néant	0,00	0	6 007,00	6 007,00	0,00	6 007,00	6 007,00	
Dordives	239 705,00	-43 658,00	-69 120,00	-14 886,00	0	112 041,00	112 041,00	0,00	112 041,00	112 041,00	
Ferrières en Gatinais	647 545,00	-38 910,00	-45 916,00	-14 990,00	0	547 729,00	547 729,00	0,00	547 729,00	547 729,00	
Fontenay sur Loing	686 933,00	-23 330,00	néant	-4 720,00	0	658 883,00	658 883,00	0,00	658 883,00	658 883,00	
Gondreville la Franc	64 888,00	-2 666,00	néant	0	0	62 222,00	62 222,00	0	62 222,00	62 222,00	
Griselles	30 633,00	-6 336,00	néant	0	0	24 297,00	24 297,00	0	24 297,00	24 297,00	
Préfontaines	10 121,00	-4 712,00	néant	0	0	5 409,00	5 409,00	0	5 409,00	5 409,00	
Rozoy le Vieil	56 406,00	-2 812,00	néant	0	0	53 594,00	53 594,00	0	53 594,00	53 594,00	
<b>Total à reverser</b>	<b>2 210 340,00</b>	<b>-134 722,00</b>	<b>-115 036,00</b>	<b>-36 512,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 924 070,00</b>	<b>1 924 070,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 924 070,00</b>	<b>1 924 070,00</b>	<b>0,00</b>
Attributions de compensation à percevoir des communes	Attributions de compensations 2015	Charges Petite enfance/enfance et jeunesse (1 an)	charges culture (1 an)	Transfert de charges économie	Charges Urbanisme	Attributions de compensation 2017 définitives	Attributions de compensation Prévisionnelles 2018	Charges GEMA	Attributions de compensation définitives 2018	Attributions de compensation prévisionnelles 2019	Charges voirie et mercredis ALSH etc...
Chevannes	13 744,00	5 730,00	néant	0	0	19 474,00	19 474,00	0	19 474,00	19 474,00	
Chevry sous le Bign	4 348,00	414	néant	0	0	4 762,00	4 762,00	0	4 762,00	4 762,00	
Girolles	2 681,00	4 170,00	néant	0	0	6 851,00	6 851,00	0	6 851,00	6 851,00	
Mignères	11 691,00	1 892,00	néant	0	0	13 583,00	13 583,00	0	13 583,00	13 583,00	
Mignerette	11 065,00	2 334,00	néant	0	0	13 399,00	13 399,00	0	13 399,00	13 399,00	
Nargis	18 106,00	15 948,00	néant	0	0	34 054,00	34 054,00	0	34 054,00	34 054,00	
Sceaux du Gâtinais	23 381,00	4 360,00	néant	0	0	27 741,00	27 741,00	0	27 741,00	27 741,00	
Villevoques	2 009,00	1 312,00	néant	0	0	3 321,00	3 321,00	0	3 321,00	3 321,00	
<b>Total à percevoir</b>	<b>87 025,00</b>	<b>36 160,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>123 185,00</b>	<b>123 185,00</b>	<b>0,00</b>	<b>123 185,00</b>	<b>123 185,00</b>	<b>0,00</b>
Attributions de compensation négative à percevoir de la commune de Treilles	Attributions de compensations 2015	Charges Petite enfance/enfance et jeunesse (1 an)	charges culture (1 an)	Transfert de charges économie	Charges Urbanisme	Attributions de compensation 2017 définitives	Attributions de compensation Prévisionnelles 2018	Charges GEMA	Attributions de compensation définitives 2018	Attributions de compensation prévisionnelles 2019	Charges voirie et mercredis ALSH etc...
Treilles en Gâtinais*	1705	-2074	0	0	0	-369	-369	0	-369	-369	

\*Pour la commune de Treilles, la CC4V lui reversait une AC de 1 705 € mais avec le transfert de charges jeunesse sur un an, son AC devient négative et elle passe contributrice.

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

- APPROUVER** les montants des attributions de compensation prévisionnelles susvisés, au titre de l'année 2019.
- INDIQUER** que la notification définitive des attributions de compensation 2019 interviendra une fois que le rapport de la CLECT sur l'évaluation des transferts et les attributions de compensation définitives auront été approuvées conformément à la réglementation en vigueur.
- PRECISER** que les Communes membres recevront une notification prévisionnelle pour les versements correspondants.
- AUTORISER** le Président ou le Vice-président en charge des finances à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

**C. CLECT : MODIFICATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (Délibération n°2019/02/03)**

Conformément aux délibérations des communes, la composition de la C.L.E.C.T a été fixée de la façon suivante :

COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES		
C. L. E. C. T		
REPRÉSENTANTS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS		
ÉLUS PAR LES CONSEILS MUNICIPAUX		
COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
LE BIGNON-MIRABEAU	D'HAEGER Jean-Luc	JULLY Valérie
CHEVANNES	DELLION Jean-Claude	FELIX Antoine
CHEVRY SOUS LE BIGNON	YON Laurent	BOUQUET Jean-Michel
<b>CORBEILLES</b>	<b>CANELA Maxime</b>	<b>HORNEZ Jean-Paul</b>
COURTEMPIERRE	DELION Pierre	GIBAULT Didier
DORDIVES	DUSOULIER GUY	HOUBERT Marc
<b>FERRIERES EN GATINAIS</b>	<b>LARCHERON Gérard</b>	<b>COSTA Sylvie</b>
<b>FONTENAY SUR LOING</b>	<b>DEVIN Didier</b>	<b>LEFEUVRE Evelyne</b>
GIROLLES	GRISARD Jacquie	DROUIN Pascal
GONDREVILLE	DURAND Rémi	BAUDUIN Denis
GRISELLES	GUIDAT Gérard	LAUX Edmond
MIGNERES	BUTTET Eric	SALIGOT Bernard
MIGNERETTE	FACY Joël	BERTON Jacky
NARGIS	RIGAULT Patrick	BARTHOD TONNOT Annie
PREFONTAINES	HARANG Michel	MERMILLOD Anna Rita
ROZOY LE VIEIL	HUC Jacques	CALLY Karine
SCEAUX DU GÂTINAIS	PONTLEVÉ Chantal	LELIEVRE Claude
TREILLES EN GÂTINAIS	MOLINIER HENRY	WOEHLÉ Françoise
VILLEVOQUES	MELZASSARD Daniel	ROCHE Chantal

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

**-PRENDRE ACTE ET VALIDER** les nouveaux délégués pour la commune de Ferrières-en-Gâtinais, de Corbeilles et de Fontenay-sur-Loing :

- Mr Gérard LARCHERON comme représentant titulaire et Mme Sylvie COSTA comme représentante suppléante de la Commune de Ferrières au sein de la CLECT.
- Mr Maxime CANELA comme représentant titulaire et Mr Jean-Paul HORNEZ comme représentant suppléant de la Commune de Corbeilles au sein de la CLECT.
- Mr Didier DEVIN comme représentant titulaire et Mme Evelyne LEFEUVRE comme représentant suppléant de la Commune de Fontenay-sur-Loing au sein de la CLECT.

**-PRÉCISER** que la présente délibération abroge la précédente délibération suite à la nomination de ces nouveaux délégués mais il est précisé que les autres membres de la CLECT restent inchangés.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

**D. ASSOCIATION TERR'HAPPY : ANNULATION DE LA SUBVENTION SUITE A LA SUPPRESSION DE LA MANIFESTATION (Délibération n°2019/02/04)**

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

**-DÉCIDER** l'annulation définitive de cette subvention de 1 200 €, accordée à l'association Terr'Happy, afin de régulariser les écritures budgétaires de la CC4V de 2018.

**-AUTORISER** le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout document relatif à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

**E. OFFICE DE TOURISME DES 4 VALLEES : VOTE D'UNE AVANCE SUR SUBVENTION**  
(Délibération n°2019/02/05)

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

-**DECIDER** d'autoriser le Président à verser cette avance d'un montant de 10 000 €, à l'Office de Tourisme de Ferrières et des Quatre Vallées, somme qui sera déduite de la subvention de fonctionnement 2019 et qui fera l'objet du prochain vote du BP 2019.

-**PRECISER** que les crédits correspondants seront inscrits au BP 2019, compte 6574.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

## **2. PETITE-ENFANCE & ENFANCE-JEUNESSE**

**A. COMPETENCE ENFANCE & JEUNESSE – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR LES ALSH DU MERCREDI ET DU CONTRAT ENFANCE & JEUNESSE (CEJ) AVEC LA CAF DU LOIRET** (Délibération n°2019/02/06)

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

-**VALIDER** la convention d'objectif et de financement de la prestation de service ALSH des mercredis et du CEJ conclue pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2021.

-**AUTORISER** le Président à signer ces 2 conventions avec la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret et tout document relatif à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

## **3. CULTURE - PATRIMOINE ET TOURISME**

**A. MAISON DES MÉTIERS D'ART : CONVENTIONS ET HORAIRES D'OUVERTURE** (Délibération n°2019/02/07)

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

-**ADAPTER** les horaires d'ouverture de la Maison des Métiers d'Art en différenciant les jours d'ouverture pendant les mois de juillet et d'août du reste de la saison culturelle (période scolaire).

-**DECIDER** de ne pas renouveler ces conventions de partenariat, pour permettre la mise en place de partenariats plus courts, définis pour une exposition ou un événement ; des partenariats qui se matérialiseront par des conventions au moment venu.

-**AUTORISER** le Président à signer ainsi tous les documents relatifs à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

**B. ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET COMMUNES POUR LEURS MANIFESTATIONS CULTURELLES (Délibération n°2019/02/08)**

**Vu** le CGCT,

**Vu** les statuts de la CC4V,

**Vu** l'avis favorable de la Commission Culture du 30 novembre 2018

**Vu** l'avis favorable de la Commission des Finances du 24 janvier 2019,

ASSOCIATION/COMMUNE	MANIFESTATION	MONTANT DE LA SUBVENTION A ATTRIBUER
Commune de Ferrières-en-Gâtinais	Le Carnaval des Animaux, le 30 juin 2018	1 146 €
Commune de Treilles-en-Gâtinais	Quatuor Eclisses, le 22 septembre 2018	809 €

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

**-ATTRIBUER** les subventions, mentionnées ci-dessus, aux associations et communes concernées pour l'organisation de leur manifestation culturelle, au regard de leur bilan financier déficitaire et dans le cadre de la politique de soutien de la Communauté de Communes.

**-PRECISER** que les coûts seront inscrits au BP 2019.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

**4. URBANISME – AMENAGEMENT DE L'ESPACE**

**A. PARTENARIAT DES MISSIONS AVEC SOLIHA LOIRET : MISSION D'ANIMATION ET D'INFORMATION POUR 2019 : OPERATIONS « FAÇADES » ET « AMELIORATION THERMIQUE » – PROPOSITION DE RECONDUCTION DU DISPOSITIF EN 2019 (Délibération n°2019/02/09)**

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

**-VALIDER** ces propositions-ci dessus, afin de confier à SOLIHA Loiret, la mission d'animation, d'information et de suivi, pour l'année 2019, des actions en faveur des économies d'énergie (dispositif « Habiter Mieux ») et de rénovation des façades, aux conditions définies ci-avant.

**-ACCEPTER** le financement du dispositif « Habiter Mieux » de 250 € et le reliquat de l'ingénierie à hauteur de 100 €, soit un maximum de 350 € par dossier, dans la limite de 15 projets et non plus 10 comme initialement proposé.

**-ACCEPTER** les conditions d'octroi des subventions pour la réhabilitation des façades selon le détail ci-dessus (1 250 € par dossier), dans la limite de 8 dossiers.

**-PRECISER** que la CC4V va mener une réflexion pour abonder les aides de l'ANAH et du département 45 pour les travaux d'adaptation du logement (handicap et/ou vieillissement) et, que le cas échéant, elle signera un avenant à la convention et/ou une nouvelle convention pour intégrer cette action et modifiera ses statuts en conséquence,

-**AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à finaliser les termes du contrat et à le signer avec SOLIHA Loiret – 4, rue de Patay – 45000 ORLEANS – et tout autre document nécessaire au bon déroulement de l’opération.

Il est précisé que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2019 de la Communauté de Communes des Quatre Vallées - Articles 6745 Fonction 7 « Logement ».

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

#### **B. ADHESION A L'EPFLI FONCIER CŒUR DE FRANCE (DELIBERATION N°2019/02/10)**

Le Conseil de Communauté a décidé, à l’unanimité, de :

- **DEMANDER** son adhésion à l’EPFLI Foncier Cœur de France.

- **APPROUVER** les statuts de l’EPFLI Foncier Cœur de France.

- **ACCEPTER** sur le territoire de ses communes membres la mise en place de la Taxe Spéciale d’Equipement (TSE) visée à l’article 1607 bis du Code Général des Impôts,

- **DESIGNER** pour siéger à l’EPFLI Foncier Cœur de France, (en fonction de sa population) un représentant de la CC4V :

Nombre d’habitants couvert par l’EPCI	Nombres de délégués titulaires à l’Assemblée Générale
De 0 à 30 000 habitants	<b>M. Gérard LARCHERON</b>

-**AUTORISER** le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

-**PRECISER** que la présente délibération sera notifiée à l’EPFLI Foncier Cœur de France.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

#### **C. ADHESION AU CAUE DU LOIRET AU TITRE DE L'ANNEE 2019 POUR LE COMPTE DE LA CC4V ET POUR LE COMPTE DES COMMUNES MEMBRES (Délibération n°2019/02/11)**

Le Conseil de Communauté a décidé, à l’unanimité, de :

- pour l’EPCI et pour l’ensemble des communes le composant, soit une cotisation pour l’année 2019 de : 3 219.15 €

Ainsi, il est proposé au Conseil de Communauté de :

-**DECIDER** d’adhérer pour la CC4V et pour l’ensemble de ses communes, soit une cotisation de 3 219.15 € pour l’année 2019.

-**AUTORISER** le Président à signer le bulletin d’adhésion pour 2019 et tout autre document relatif à cette affaire.

-**PRÉCISER** que les crédits seront prévus au Budget 2019 à l’article 6281 et qu’il est donné pouvoir au Président ou le Vice-Président délégué de poursuivre l’exécution de la présente délibération en prenant toutes les dispositions nécessaires.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

#### **D. ENGAGEMENT DE LA DECLARATION DE PROJET ET DE MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE LA COMMUNE DE SCEAUX DU GATINAIS (DELIBERATION N°2019/02/12)**

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

-**ENGAGER** la procédure de déclaration de projet et de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Sceaux du Gâtinais relative au projet de réalisation d'un musée de site archéologique, conformément aux articles L.300-6, L153-54, L153-55, L153-58, L153-59 du code de l'urbanisme, et ce, dans le respect des principes énoncés à l'article L101-2 du code de l'urbanisme.

-**CONSULTER** les services de l'Etat, le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de SCoT, de la région, du département, et des organismes mentionnés aux articles L132-7, L132-9, L132-12 et L132-13 du Code de l'Urbanisme.

-**DONNER** autorisation au Président pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services nécessaires à l'élaboration de ce document.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de Communes et en mairie de Sceaux du Gâtinais durant un mois, et une mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département.

Mme Pontlevé explique l'intérêt de cette procédure : il s'agit, dans le cadre de la future construction du Musée de site de Sceaux, de mettre en conformité le PLU de Sceaux avec ce projet et de faire ainsi les modifications nécessaires par rapport au déclassement du terrain 2N situé à proximité du bois.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

## **5. ACTIONS SOCIALES – ACTIONS AUPRES DES ASSOCIATIONS SPORTIVES**

### **A. ACCORD DE PRINCIPE POUR LA VALIDATION ET LA SIGNATURE DE LA CONVENTION ALPEJ – AUTO-ECOLE SOCIALE ET SOLIDAIRE (DELIBERATION N°2019/02/13)**

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

-**VALIDER** une nouvelle convention avec l'association ALPEJ pour permettre à 5 nouvelles personnes du territoire de la CC4V de bénéficier de ce nouveau dispositif.

-**DONNER** un accord de principe sur le versement de la somme de 6 000 euros, correspondant à la formation de 5 candidats, au profit de l'association ALPEJ, localisée sur Amilly.

-**DONNER** un accord de principe sur le versement supplémentaire de 500 euros correspondant à la mise en place de la sélection des 5 candidats par le CRIA (Centre de Ressources Illettrisme et Analphabétisme) qui organise un contrôle d'aptitude.

-**AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer ladite convention et tout document relatif à cette affaire.

-**PRECISER** que la participation financière globale de 6 500 euros sera prévue et inscrite au BP 2019 de la CC4V.

Décision du Conseil de Communauté :

Pour :

Contre :

Abstention :

## 6. AFFAIRES DIVERSES SOUMISES A DELIBERATION

### A. MODIFICATION DES STATUTS DE LA CC4V : AJOUT D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE POUR LES CANDIDATS RESIDENTS DE LA CC4V QUI S'INSCRIVENT A LA FORMATION DU BAFA VIA UN ORGANISME CONVENTIONNE ET REINTEGRATION DE LA COMPETENCE FACULTATIVE TOURISME (DELIBERATION N°2019/02/14)

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

**-ACCEPTER** cette modification statutaire, en ajoutant le libellé : « 2. Participation financière pour les candidats de la CC4V inscrits à la formation du BAFA » au paragraphe 4 « ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE » dans le cadre des compétences optionnelles figurant dans les statuts la CC4V.

**-REPRECISER et REINTEGRER** toutes les compétences exercées par la CC4V en matière de Tourisme et qui ne rentrent pas dans la compétence obligatoire de la Promotion du Tourisme. Ce point a été vu avec la Sous-Préfecture.

**-PRECISER :**

1/que cette modification dans les compétences est décidée par délibérations concordantes de l'organe délibérant des Conseils Municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'EPCI, à savoir deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

2/que les communes auront un délai de 3 mois pour délibérer à compter de la notification de la présente délibération par la CC4V, et que sans délibération de leur part dans ce délai, leur avis est réputé favorable.

**-PRECISER** que cette modification des statuts entrera en vigueur dès la signature de l'arrêté préfectoral.

Monsieur Devin demande en quoi consiste la modification des statuts en Tourisme. Il lui est répondu qu'il s'agit de repréciser la compétence facultative en tourisme, que ce point a été validé avec la Sous-Préfecture de Montargis et que tout est expliqué dans les statuts.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

### B. DELEGATION TEMPORAIRE AU PRESIDENT POUR LE MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE DE L'ECO -PARC DU GATINAIS (DELIBERATION N°2019/02/15)

Dans le cadre de sa compétence économique, la CC4V s'est lancée dans la création d'une zone d'activités économiques sur l'éco-parc de Ferrières, à Ferrières-en-Gâtinais; cette future zone d'activités, d'une superficie de 40h, nécessite le recours à une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux préalables d'adduction des réseaux et de déviation du CV21. La consultation sera lancée sous la forme d'un marché public de maîtrise d'œuvre.

Considérant, d'une part, le caractère urgent de cette affaire, à savoir :

-les délais imposés par les financeurs pour finir l'opération (maîtrise d'œuvre et travaux) dans un horizon très court,

-Que ce projet, tant attendu, est source de recettes fiscales pour la CC4V grâce aux entreprises qui viendront s'installer, et ce, le plus rapidement possible,

Considérant, d'autre part, l'intérêt général de ce projet, à savoir :

-la création de ZAE pourvoyeuse d'emplois dans un territoire où le taux de chômage avoisine les 15%,

Aussi, au vu du caractère urgent, exceptionnel et prioritaire de ce projet, et pour éviter que les procédures administratives retardent le moins possible l'avancée de ce projet, le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

-**DELEGUER** au président, à titre temporaire et uniquement pour cette affaire, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de ce marché de maîtrise d'œuvre ainsi que toute décision concernant ses avenants, les crédits étant alors inscrits au BP.

-**PRECISER** que les crédits sont inscrits au BA de la ZAE de l'éco parc.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

## 7. PERSONNEL

### A. CREATION D'UN POSTE D'ANIMATEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE AU 1<sup>ER</sup> MARS 2019 (DELIBERATION N°2019/02/16)

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

-**PROCEDER** à la création de cet emploi sur le grade d'animateur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe au 01/03/2019, à temps complet (35h) et de charger ainsi le Président à :

- -Modifier le tableau des emplois
- -Inscrire au budget les crédits correspondants.
- -Signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Monsieur Guidat explique la nécessité de renforcer la cohésion et l'organisation des services et précise que la CC4V fera également une économie sur la création du poste PIJ itinérant par la mise en place d'une équipes complète au sein des ALSH.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

## 8. AFFAIRES DIVERSES NON SOUMISES A DELIBERATION

### 1. DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CGCT : DELEGATIONS AU PRESIDENT PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

Année 2018	
N°1	Contrat avec Arli pour l'entretien des extincteurs pour 2019 et 2020 (1.18 € HT ; 1.42 € TTC)
N° 2	Contrat avec Arli pour l'entretien des BAES pour 2019 et 2020 (1 666 € HT ; 1 999.20 € TTC)



<b>N°3</b>	Contrat avec OCEA pour entretien et la surveillance des installations de traitements de l'eau (533 € HT ; 639.60 € TTC)
<b>N° 4</b>	Contrat avec SAGA LAB pour la vérification des butts pour 2019 et 2020 (1 270 € HT ; 1 524 € TTC)
<b>N° 5</b>	Avenant au contrat auto collaborateur avec la SMACL (Franchise de 750 €)
<b>N° 6</b>	Contrat de maintenance du défibrillateur avec DEFIBRIL (127.50 € HT ; 150 € TTC)
<b>N° 7</b>	Contrat avec Meyer pour le nettoyage du déshuileur de la piscine de Ferrières. (691.84 € HT + 228, 22 € HT soit 761.02 € TTC + 251.04 € TTC.)
<b>N°8</b>	Transformation BAF en dojo à Corbeilles étude par Ingesport (20 862 € HT ; 25 034.40 € TTC)

<b>Année 2019</b>	
<b>N° 1</b>	Contrat avec BTP Concept pour la mission de chef de projet sur les bâtiments et les voiries de la CC4V (38.50 € HT/heure – 2 jours/semaine)

## 1. ELUS INSCRITS AUX GROUPES DE TRAVAIL HORS PLUI

### Membres des Groupe de travail

- Service à la population : pilotes : Mme LEFEUVRE et M. GUIDAT

Mme NORET, Mme VRAI, Mme LAMIGE-ROCHE, M. HOUBERT, M. BEAUNIER

Proposition de M. LARCHERON : M. BEAUNIER, Ferrières.

Proposition de Mme MERMILLOD : Mme NORET, Préfontaines.

Proposition de M. DELION : Mme CHERON, Courtempierre.

Proposition de M. BERTHAUD : inviter la directrice ALSH et de la maison des jeunes de Dordives.

Faire intervenir plus de membres des communes rurales.

- Mobilité/numérique : pilotes : Mme MERMILLOD et M. LARCHERON

M. RADUREAU, M. MONIN, M. LELIEVRE,

Proposition de M. DELION : M. DUGUET, Courtempierre

## 2. COMPOSITION DES COMMISSIONS

Ci-joint, la composition de chaque commission thématique de la CC4V, actuellement dans la limite de 12 conseillers (disposition de notre règlement intérieur).

## 9. TRAVAUX COMMISSIONS

### 1) Petite-Enfance & Enfance-Jeunesse– Monsieur Gérard GUIDAT

-Les éléments comparatifs entre 2015 et 2018 pourront être diffusés aux communes pour montrer l'évolution dans le domaine de l'Enfance et Jeunesse.

-Une réunion a eu lieu sur la mise en place de la nouvelle organisation pour recueillir les avis

-Une nouvelle convention entre la CAF et la CC4V a été mise en place, permettant l'obtention d'une subvention plus importante.

## 2) Finances – Monsieur Maxime CANELA

-Préparation du BP 2019

-Une réunion est à prévoir sur l'étude des fonds de concours ; des décisions seront à prendre. Il est sans doute opportun de faire une réunion spécifique à ce sujet

Dans le contrat SPQR, Cabinet qui mène le Pacte Financier et Fiscal, il existe une clause pour l'adaptation du logiciel sur la PPI (le plan pluriannuel d'investissement) et la prospective ; C'est un outil intéressant qui peut aider les communes ; elles ne doivent pas hésiter à le demander en contactant Mme Bordas par mail, précise M. Larcheron.

## 3) Développement Economique & Commerce – Monsieur Rémi DURAND

-Recrutement d'un développeur économique avec la 3CFG pour travailler notamment sur la commercialisation des terrains.

Il faudra travailler sur l'ensemble des projets et définir des priorités avant fin juin, notamment dans le cadre du territoire d'industries. Il faudra avancer rapidement sur ce sujet.

## 4) Culture – Patrimoine & Tourisme – Monsieur Antoine FELIX

Depuis janvier, un Conseil d'Administration s'est tenu à l'OTSI pour évoquer l'avance de 10 000 euros sur le budget 2019 et sur le souhait d'avoir un mi-temps mutualisé ; La commission donnera son avis à ce sujet.

Lors de la commission Culture, il a été évoqué les aides aux associations pour 2019, les expositions et évènements sur 2019, ainsi que les divers dossiers en cours, tel que les maisons éclusières...

Le 31 janvier, ce fut la phase de recrutement d'un responsable pour le Musée du verre ; un candidat compétent se détache. Le dossier est traité actuellement à la CC4V ; de même, le recrutement du responsable du futur Musée de site de Sceaux aura lieu le 6 février prochain.

Monsieur Felix précise qu'un gros travail est effectué par l'équipe de la MMA notamment dans la validation des documents comme les graphismes.

## 5) Travaux & Equipements Communautaires – Monsieur Jackie GRISARD

Monsieur Grisard évoque la présentation de l'APS le 18 décembre dernier. Un Copil aura lieu début mars.

Pour le dojo, l'architecte, M Cholet, a présenté un premier APD (avant-projet définitif) et il présentera avant le 18 mars prochain, un nouveau APD, avant de lancer le permis de construire pour fin mars. Des soucis existent sur les réseaux d'eau et de gaz ; des interrogations subsistent sur le déplacement du bâtiment mais il serait plus facile de modifier les réseaux de gaz pour éviter d'empiéter sur la piste d'athlétisme.

Sur la ZAE du Marchais Sillon, la CC4V a recruté le Cabinet ECMO pour la maîtrise d'œuvre. Des travaux de voirie seront à faire, de même que sur le stade de Dordives, où les accès au stade sont à faire.

Pour le dossier Ad'Ap, la société FEDRIGO a été retenu pour le dernier lot infructueux qui concernait l'électricité. Le calendrier des travaux est prévu de mars à juillet.

Pour l'ancien BAF de Corbeilles, il y a une préparation de l'esquisse et du coût du chantier en cours.

Au sujet des vestiaires de foot de Corbeilles, Monsieur Villain est partant pour travailler sur ce dossier mais il n'a pas d'ordre de mission pour le moment.

Sur l'ancien collège, la CC4V est en attente des propositions de 3 scénarios par l'architecte Devanoise.

Monsieur Hornez termine la discussion sur les équipements, en évoquant les dégradations sur le BAF de Corbeilles (des plaintes ont été et seront déposées) et un litige qui oppose un couple à la commune de Corbeilles au sujet de l'installation d'une pompe de relevage à proximité de leur terrain et du bassin. Monsieur Hornez déplore leur contestation à ce sujet car la pompe les aide finalement à assainir leur terrain.

#### 6) Eau & assainissement – Monsieur Patrick RIGAULT

Monsieur Rigault revient sur la signature de la convention avec les communes intéressées pour la réalisation des diagnostics des réseaux.

Il complète en précisant que les contrôles de bon fonctionnement ont lieu actuellement sur Girolles puis auront lieu sur Nargis.

#### 7) Urbanisme & Aménagement de l'espace – Madame Sylvie COSTA

Mme Costa tient à faire des remerciements à l'ensemble des élus et des communes. 100% des communes étaient représentées lors des réunions PLUI ; c'est exceptionnel et c'est un travail de qualité. Il y a du mérite d'autant que les délais du PLUI sont courts.

Des ateliers ont eu lieu autour de différentes thématiques comme la biodiversité, la mobilité, les services ou l'énergie... une synthèse de ces ateliers sera rendu le 25 février prochain (à 9h) et l'après-midi, il s'agira de valider les taux de croissance sur les communes de la CC4V. Le sujet sera à débattre.

Les chargés de mission CC4V peuvent venir discuter en Mairie et lors de la Commission Urbanisme pour aider à la prise de décision sur les taux de croissance.

ECMO rédigera le PADD et une prise de connaissance du document devra être faite par les communes qui devront faire remonter leurs observations avant le 25 mars, jour de réunion pour la présentation devant les personnes publiques associées. Le 11 mars, le copil aura lieu sur la PADD mais les observations pourront toujours être communiquées.

Pour les premières réunions publiques, elles ont été fixées au 25 mars à 19h à Ferrières, le 8 avril à 19h à Corbeilles et le 11 avril à 19h à Dordives.

Le PADD devra être débattu au sein des conseils Municipaux qui pourront se faire accompagner du Cabinet ECMO.

Enfin, courant décembre, des documents avaient été sollicités auprès des Communes dont une fiche sur les réseaux ; elle n'est pas facile à compléter mais il faut la retourner dans les plus brefs délais.

Le 13 février, à la salle du Conseil de Ferrières, sera organisé un atelier « Paysage » à destination de la population mais les élus peuvent également y assister.

Enfin, des groupes de travail ont été mis en place sur la mobilité ou les services à la personne ; ces réunions ont porté leurs fruits et afin de renforcer le groupe de travail « mobilité », Mme Costa demande aux élus intéressés de rejoindre ce groupe pour développer cette thématique cruciale et sur laquelle, il serait dommage de passer à côté pour le PLUI.

Une réunion de « diagnostic agricole » sera organisée vers avril/mai. Les communes peuvent faire appel, à ce sujet, aux chargés de mission pour un accompagnement.

Enfin, Monsieur Devin voudra prendre rdv avec Mme Laumonier, prochainement, car il estime que faire des parcelles de 400m<sup>2</sup> sur sa commune, n'est pas réalisable et envisageable au regard de la conception de sa commune. Ce point particulier sur la Commune de Fontenay sera donc à revoir.

M. Rigault déplore le manque de retour de la SAFER, notamment sur les « dents creuses » ; Mme Costa explique que le travail de zonage n'est pas démarré et que pour l'instant ce domaine n'est pas travaillé.

Monsieur Guidat ajoute que si la commune accepte un certain taux démographique, que de manière mathématique, il faudra accepter les taux de croissance et le zonage. Il demande si ECMO ne pourrait pas fournir leur mode calcul pour définir ces taux de croissance, en fonction du nombre d'hectares potentiels constructibles, du nombre d'habitants et du nombre d'habitations. Quelles sont leurs modalités de calcul ?

Ces points seront à examiner de près prochainement, notamment lors de la réunion du 25 mars.

8) Actions Sociales & Actions auprès des associations sportives – Madame Evelyne LEFEUVRE

Pour la Maison de santé, une présentation de l'APS (avant-projet sommaire) a eu lieu et pour la suite, il sera opportun de faire la même présentation auprès des professionnels de santé. Il s'agira de revoir ces points dès le retour de Mme Lefevre.

9) Communication & Relations publiques – Monsieur Jean BERTHAUD

Pas de points particuliers évoqués.

## 10. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

**A. Rappel des prochaines dates du Bureau et du Conseil de Communauté**

- ❖ **Bureau** : le lundi 18 mars 2019 à **14H30** (BP) et le **Conseil de Communauté** : le jeudi 28 mars à **19H30** (BP)

La séance est levée à 22 heures 52.